

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2024

Nature au Pin

Article 1 : Présentation du concours :

La S.C.I. Domaine du Pin de la Lègue organise pour la première fois un concours photo. Ce concours est ouvert aux résidents du Domaine du Pin de la Lègue, associés, ayants-droits, invités.

Article 2 : Le thème :

Le thème du concours photographique de 2024 est « **Nature au Pin (couchés de soleil, oiseaux, panoramas)** ».

Article 3 : Durée du concours :

Le concours est ouvert à compter du **01 août 2024** avec une date limite de dépôt des photographies fixée au **22 août 2024**.

Article 4 : Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouvert à tous les résidents du Domaine, associés, ayants-droits, invités. Le mineur participant doit être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (voir modèle annexé au présent règlement).

Article 5 : Modalités de participation

Chaque participant peut présenter **1** photographies au maximum. Les photographies pourront être en couleur ou en noir et blanc. Le concours n'est pas anonyme mais le nom du candidat ne doit pas figurer sur la photo (pas de signature incrustée).

Les photos devront être adressées sous format numérique (JPEG ou PNG) à l'adresse : concoursphoto.dpl@gmail.com, chaque fichier photographique devra être accompagné d'un document numérique (type Word ou PDF) comprenant les mentions suivantes :

- Nom et prénom usuel du participant
- Coordonnées postales du participant
- N° de téléphone et courriel du participant
- Numéro général de la parcelle occupée par le participant
- Nom du lieu et date de la prise de vue
- La mention « J'autorise **la S.C.I. Domaine du Pin de la Lègue** à reproduire cette photographie pour les besoins du concours photo. »
- La mention « J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation. »

Tout cliché qui ne répondra pas à ces critères sera rejeté.

Article 5 : Le jury :

Le jury sera composé de tous les résidents du Domaine qui souhaitent s'exprimer.

Les photos et le lien vers le sondage sont à retrouver sur notre site internet www.domainedupindelalegue.fr dans le Blog « Concours Photos 2024 ». Les résultats seront connus et visibles notre site à partir du 23 août 2024.

Article 6 : Prix et dotation :

	<u>Thème Couchés de soleil</u>	<u>Thème Oiseaux</u>	<u>Thèmes Panorama</u>
1	Bon Karting	Bon Karting	Bon parachute ascensionnel
2	Bon Aquasplash	Bon Aquasplash	Bon pour un tour d'engin tractée
3	Bon Marineland	Bon Marineland	Bon Marineland

Article 7 : Responsabilité et droits photographiques :

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise **la S.C.I. Domaine du Pin de la Lègue** à reproduire son cliché dans le cadre d'une exposition ou sur les supports numériques à sa disposition. Ce dernier point inclut donc :

- La publication des résultats sur le site internet
- La communication sur le concours photo (affiche, flyers, etc.)
- La reproduction des images lors de la publication du Flash.

Les participants s'engagent à respecter lors de la prise de vue, une démarche ne portant pas préjudices aux milieux photographiés. Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photographies présentées et détenir les droits et autorisation de diffusion de leur contenu. Les participants doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent que les clichés ne portent pas atteintes à la vie privée et au droit à l'image des personnes et lieux privés photographiés.

La S.C.I. Domaine du Pin de la Lègue décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou plaintes de personnes qui figureraient sur les photographies envoyées. **La S.C.I. Domaine du Pin de la Lègue** se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier les modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera modifié et mis à jour au besoin.

Article 8 : Remise des prix :

Les prix seront à retirer lors de la remise des prix, en août, ou par la suite à l'administration de **la S.C.I. Domaine du Pin de la Lègue**.

Fait à Fréjus, le 31 juillet 2024

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné-e résident sur la parcelle :

En ma qualité de mère / père / tuteur légal (rayer les mentions inutiles) Autorise mon enfant :

NOM et Prénom Né-e le..... À participer au concours

photos 2024 organisé par **la S.C.I. Domaine du Pin de la Lègue**.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photos.

Fait à

Le

Signature :

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE

Je soussigné-e résident sur la parcelle :

Autorise (Nom et prénom du photographe) À

prendre et à publier l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents

supports et sans limitation de durée ; sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un

avantage quelconque. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faites dans le

cadre du concours photos 2024 organisé par **la S.C.I. Domaine du Pin de la Lègue**. Je reconnais que

les utilisations prévues ne peuvent porter atteintes à ma vie privée et plus généralement, ne sont pas

de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à

Le

Signature de la personne photographiée (écrire lu et approuvé)

Signature du photographe (écrire lu et approuvé)

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVÉ

Je soussigné-e résident sur la parcelle :

Autorise NOM et Prénom..... À

photographier et à utiliser la photographie de

.....

situé-e.....

.....

Dans le cadre du concours photos 2024 organisé par **la S.C.I. Domaine du Pin de la Lègue.**

Fait à

Le

Signature :